**L’environnement international**

**Description de l’évolution du Commerce a l’Environnement Internationale**

le commerce mondial a connu une croissance exceptionnelle avec la création de l’OMC ainsi le système commercial multilatéral initialement institué dans le cadre du GATT .

Les exportations de marchandises ont augmenté de 6 pour cent par an en moyenne. Le total des échanges en 2000 était 22 fois supérieur au niveau atteint en 1950. Le GATT et l’OMC ont donc contribué à créer un système commercial solide et prospère , favorisant une croissance sans précédent.

Les échanges internationaux se sont considérablement accrus depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd’hui, un tiers environ de la production mondiale participe aux échanges internationaux. Les progrès techniques dans les domaines des transports et des communications, et la libéralisation des politiques du commerce extérieur soutenue par de nouveaux accords internationaux constituent les principales raisons expliquant cette dynamique.

**Analyser et mesurer les échanges extérieurs :**

**Le commerce extérieur**

Le commerce extérieur d'une nation désigne généralement l'ensemble des échanges de biens et de services entre cette nation et les autres pays. Toutefois, la balance des paiements retient une conception plus étroite du commerce extérieur (échanges de marchandises).

**Balance de paiement**

* Est un document qui permet de recenser sous une forme comptable l’ensemble des flux réels et monétaires entre un pays et le reste du monde pendant une période .

**Balance commerciale**

* Elle comprend les importations et les exportations des biens, les exportations sont toujours valoriser FOB( Franco A Bord) càd, tout les frais de transport, ainsi que les taxes relatifs aux marchandises sont a la charge de l’exportation .
* Les importations sont évaluer CAF( Coût Assurance Fret) càd, les coûts de marchandises importés est: le prix + assurance+ fret de transport ..etc.

BC= ∑ IXP (FOB) - ∑ IMP (CAF)

**Balance des transaction courante (balance partielle)**

* Elle est constituer de la balance partielle (balance commerciale + balance des invisibles), qui regroupe trois rubriques: Service, transport et revenu.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Opération** | **Entrée** | **Sortie** |
| Biens (Total balance commerciale) |  |  |
| Services |  |  |
| Revenus |  |  |
| Transferts |  |  |
| Total |  |  |

**Balance des capitaux**

* Elle regroupe les crédits commerciaux, les investissements étranger, les prêts obtenus de l’étranger et les capitaux concerner le longue et le court terme.

**Indicateurs du commerce extérieur**

* Ce sont les indicateurs entre les exportations et les importations qui permettent de mesurer la situation de l’échange avec l’extérieurs.

. Solde commerciale = EXP (FOB) – IMP (CAF)

. Taux de couverture = (EXP / IMP) \* 100

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Valeur** | **Signification** | **Etat de la balance commerciale** |
| TC = 100 | EXP = IMP; EXP couvrent exactement les IMP | Balance équilibrée |
| TC > 100 | EXP>IMP; EXP couvrent largement les IMP | Balance excédentaire |
| TC < 100 | EXP<IMP; EXP ne couvrent qu’une partie des IMP | Balance déficitaire |

Autres indicateurs

* Degré d’ouverture (DO)= ((X + M)/2)/PIB\*100
* Effort à l’exportation (Effort X)= (X/PIB)\*100
* Taux de pénétration (TP)= M/(PIB+(M-X))\*100

**Les institutions a caractère national**

***Bank al-Maghreb :***

*La banque centrale du Royaume du Maroc, dénommée « Bank Al-Maghreb », est un établissement public doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière. Elle a été créée en 1959 en substitution à l’ancienne « Banque d’Etat du Maroc* ».

***Les missions de BAM :***

* *Exercer le privilège de l’émission des billets de banque et des pièces de monnaie ayant cours légal sur le territoire du Royaume.*
* *Mettre en œuvre les instruments de la politique monétaire pour assurer la stabilité des prix.*
* *Veiller à la stabilité de la monnaie et à sa convertibilité.*
* *Gérer les réserves publiques de change*.

Elle participe également à la négociation des accords financiers internationaux au nom de

l’Etat et à leur exécution

***l’office des changes***

Créé par le Dahir du 22 Janvier 1958, l'Office des Changes est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. il est placé sous la tutelle du Ministre chargé des Finances, lequel détermine les modalités générales de sa gestion et définit la politique de change du pays.

***Les missions de l’offices de changes***

***Il est chargé de deux missions essentielles :***

* Contribuer à l’élaboration et la mise en œuvre des mesures relatives à la réglementation des changes et de veiller au respect de leur application.
* établir les statistiques des échanges extérieurs, de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale

***Les objectifs de l’office des changes***

* Préserver les réserves de change du Pays.
* Encourager l’acte d’entreprendre et d’investir .
* Encourager les exportations des biens et des services.

Eclairer les décideurs publics et privés (statistiques des échanges extérieurs).

**La douane**

La **douane** est une institution fiscale chargée de la perception des droits et taxes dus à l'entrée de marchandise sur un territoire. Son activité est réglementée par le droit national, mais aussi par des accords internationaux (OMC, traités de libre-échange, etc.).

**Les missions de la Douane**

Traditionnellement chargée de la perception des droits et taxes douanières, du recouvrement des impositions fiscales et parafiscales, de la lutte contre les trafics illicites et du contrôle des marchandises et des personnes aux frontières, la Douane s'est vue confier de nouvelles missions à forts enjeux économiques et sécuritaires.

**Les recettes douanières constituent un apport essentiel pour le budget de l'Etat. En effet, la Douane collecte une part significative des recettes budgétaires fiscales de l'Etat (près de 40% annuellement).**

**La protection de la santé publique :**

**- Lutte contre les stupéfiants**

**- Contrôle des produits périmés**

**- Contrôle des certificats sanitaire.**

**Protection du consommateur :**

**- Lutte contre les contrefaçons et les avaries**

**Protection du patrimoine culturel :**

**- Lutte contre l'exportation frauduleuse des œuvres d'arts**

**Ministre du commerce exterieur**

le Ministère est chargé d’organiser et de gérer les représentations du Royaume à l’étranger chargées de la promotion commerciale, sous réserve des attributions dévolues en la matière par la législation en vigueur à certains établissements publics.

**Les missions du Ministère du Commerce Extérieur**

Le Ministère du Commerce Extérieur élabore la politique du gouvernement dans le domaine du commerce extérieur :

**-**D’élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce extérieur et en particulier ceux qui sont de nature à développer son expansion commerciale à l’étranger ;

- De coordonner les actions menées par les organismes publics dans le domaine de la promotion commerciale extérieure et d’appuyer celles des entreprises privées en tant que de besoin ;

- De participer à l’élaboration de toute mesure ou décision ayant une incidence directe ou indirecte sur les relations économiques et commerciales extérieures et sur le niveau de la compétitivité de l’économie nationale, qu’il s’agisse de l’offre nationale à l’exportation de biens et services, du financement du Commerce Extérieur ou du taux de change.

-**CMPE : Centre Marocain de Promotion des Exportations**

Maroc Export (Centre Marocain de Promotions des Exportations), instrument opérationnel de mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'appui à la PME/PMI exportatrice, est un établissement public créé par dahir portant loi n°1-76-385 du 17 décembre 1976.

**Maroc Export est chargé de la promotion des exportations de tous les produits d'origine industrielle, artisanale ainsi que de ceux d'origine agricole ou agro-industrielle ou autres qui ne relèvent pas de la compétence d'autres administrations ou organismes.**

**Les objectifs stratégiques**

\* Consolider la position du Maroc sur nos marchés traditionnels,

\* Accroître la part des exportations à forte valeur ajoutée,

\* Diversifier géographiquement les exportations et rechercher de nouveaux débouchés,

\* Contribution à l'accroissement de l'agressivité commerciale et la compétitivité des entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices,

\* Projeter une meilleure image du Maroc industriel et faire connaître le potentiel économique marocain,

\* Assurer la fonction d'un centre d'information et de veille sur les marchés étrangers,

\* Développer et encourager les relations de coopération entre les opérateurs économiques marocains et leurs homologues étrangers.

**Les principales activités**

* a- l´organisation de missions économiques et commerciales ainsi que la participation du Maroc aux foires et salons spécialisés internationaux;
* b- l´appui au secteur exportateur dans l´organisation au Maroc de salons spécialisés à caractère international;
* c- la diffusion des informations sur les marchés extérieurs et sur les données sur l´offre à l´exportation;
* d- l´organisation au Maroc et à l´étranger des programmes de visites pour les entreprises exportatrices avec des acheteurs et donneurs d´ordre étrangers;
* e- la réalisation des études sur les possibilités d´exportation des produits marocains et des études sur les marchés étrangers (monographie par pays, études sectorielles, test de produits);
* f- l´assistance des exportateurs dans leurs efforts de marketing à l´étranger, l´établissement de contacts commerciaux et l´adaptation des produits;
* g- l´organisation de programmes de formation en marketing à l´exportation au profit des cadres des entreprises exportatrices.

**Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) :**

Le Conseil National du Commerce Extérieur, crée par le Décret 2-93-415 du 2 Juillet 1993 portant application de la Loi relative au commerce extérieur, a été constitué en Juillet 1996.

**\* Composé de 65 membres représentant les secteurs public et privé, le CNCE est chargé de :**

- formuler des avis consultatifs sur toute matière concernant les relations commerciales extérieures ;

- émettre des suggestions de nature à renforcer la compétitivité des produits et services sur les marchés étrangers ;

- Etablir un rapport annuel qui fasse ressortir son appréciation sur l´évolution des échanges commerciaux et le comportement des importations et des exportations au regard de l´environnement national et international;

- Décerner chaque année des prix nationaux d´exportation aux entreprises les plus méritantes au vu de leurs performances commerciales sur les marchés étrangers.

**La maison de l’Artisan**

La principale mission de la maison de l’artisan est la promotion des produits artisanaux

marocains. Ses membres, spécialistes avérés mais aussi « amoureux » de l’artisanat sont au

service de cette activité : évaluation de l’offre exportable, sélection des produits, fixation des

objectifs, par des actions promotionnelles et d’encadrement de l’artisanat marocain dans le

royaume et à l’étranger. Autant de projet pour permettre aux artisans marocains de se

développer d’avantage.

**L’ASMEX (Association Marocaine des Exportateurs) :**

Le Maroc exporte plusieurs centaines de produits agricoles, miniers et industriels. Le pays

compte prés de 1700 entreprises exportatrices structurées et organisées au sein d’associations

professionnelles sectorielles. Plusieurs de ces entreprises et associations sont membres de

l’ASMEX qui compte, directement ou indirectement, près de 1000 entreprises exportatrices

adhérentes parmi les toutes premières du pays.

**Les missions de l’ASMEX**

L’information, par la tenue de réunions périodiques et de tables rondes avec les représentants

d’organismes publics ou privés ; l’édition de bulletins et revues d’informations et

d’expression professionnels ; l’organisation d’enquêtes et collectes de renseignements utiles

aux membres de l’association.

La promotion des entreprises exportatrices par l’organisation de missions collectives à

l’étranger ; de stands pilotes et d’expositions à l’étranger et toute autre action promotionnelle

jugées utile.

La valorisation de la carte de membre par l’accès des membres de l’Association à des

conditions préférentielles à des prestations diverses (voyages, fret, hôtel..)

**La CCG (Caisse Centrale de Garantie) :**

La Caisse Centrale de Garantie a pour objectif d’appuyer les entreprises marocaines à

développer l’exportation de leurs produits et services. A cet effet, la CCG a conclu

Avec les banques une convention de coopération définissant les conditions et modalités de

leur intervention commune pour garantir les cautionnements exigés par les maîtres d’ouvrage

et les clients à l’étranger.

**Les institution international :**

***GATT:*** *(*accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a vu le jour à Genève en 1947. À cette époque, les 23 pays signataires s’engageaient à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires et donc à faciliter le commerce international. Le GATT constitue désormais le principal recueil de règles de l’OMC pour ce qui est du commerce des marchandises

**Les fonctions du GATT:**

- C’est un ensemble de règles convenues au niveau multilatéral, régissant le comportement des gouvernements dans le domaine commercial et constituant les règles de conduite du commerce.

- C’est une tribune où se déroulent des négociations commerciales qui libéralisent l’environnement des échanges et le rendent plus prévisible, soit par l’ouverture des marchés nationaux, soit par le renforcement et l’élargissement des règles proprement dites.

- Enfin le GATT est un tribunal international où les gouvernements peuvent régler leurs différends avec d’autres membres.

***l’OMC:*** L’Organisation mondial du commerce est née le premier janvier 1995 ,a la suite du traité de Marrakech clôturant des accords de l’Uruguay round.

*L’OMC* est la seule organisation qui **fixe les règles régissant le commerce international** et veille à leurapplication. Elle réunit les ministres du Commerce des pays membres au moins tous les 2 ans.

**Les Fonctions de l’OMC:**

* Administration des accords commerciaux de l'OMC
* Cadre pour les négociations commerciales
* Règlement des différends commerciaux
* Suivi des politiques commerciales nationales
* Assistance technique et formation pour les pays en développement
* Coopération avec d'autres organisations internationales.

**ONU :** L'organisation des Nations unies est née officiellement le 24 octobre 1945, date officielle d'entrée en vigueur de la Charte des Nations unies, signée le 25 avril de la même année, à San Francisco, par la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et 45 autres pays.

**Le But:**

* **Paix et sécurité :** maintien de la paix et la consolidation de la paix
* **Droit international :** droit de la mer ,droit du commerce international
* **Affaires humanitaires :** enfants ,réfugiés
* **Droit de l’Homme:** l liberté ,légalité ,démocratie
* **développement économique et social :** alimentation ,santé ,travail ,science ,culture …

**Les Six Organes Principaux De L’ONU:**

* L'Assemblée générale : Tous les Etats Membres de l'ONU sont représentés à l'Assemblée générale, qui est un parlement des nations qui siège pour examiner les problèmes les plus urgents de l'humanité.
* Le Secrétariat: chargé du bon fonctionnement de l'ONU, avec à sa tête le Secrétaire général des Nations unies .
* Le Conseil de tutelle, chargé de surveiller les territoires placés sous tutelle ;
* Le Conseil économique et social : Agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social
* coordonne les activités économiques et sociales du système des Nations Unies
* Le Conseil de sécurité : c'est le Conseil de sécurité qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales
* La Cour internationale de justice:chargée de régler les litiges entre les États.

**La ligue Arabe (LA)**

Elle a été créée le 22 mars 1945 à Alexandrie. Dès la seconde guerre mondiale, les

Britanniques avancent l’idée d’une fédération des Etats arabes cherchant ainsi à gagner la

sympathie des pays arabes. Ses alliés hachémites d’Amman et de Bagdad tentent alors de

mettre sur pied un Etat unifié du « Croissant fertile » (Palestine et Syrie en plus de leur Etat).

L’Egypte, opposée à ce projet, propose un contre -projet qui aboutit à la réunion

d’Alexandrie.

**FMI:** Le Fonds monétaire international (FMI) est une [institution internationale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Institution_internationale) née en juillet 1944 lors de la [conférence de Brettons Wood](http://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_de_Bretton_Woods), regroupant 188 [pays](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats).

L'objectif était d'empêcher les grandes économies mondiales de retomber dans la situation des années 1930, où les dévaluations de monnaie et les décisions de politique économique unilatérales avaient aggravé les tensions internationales.

Le FMI a pour fonction d'assurer la stabilité du [système monétaire international](http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_mon%C3%A9taire_international) (**SMI**) et la gestion des [crises monétaires et financières](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_crises_mon%C3%A9taires_et_financi%C3%A8res). Pour cela, il fournit des crédits aux pays qui connaissent des difficultés financières mettant en péril l'organisation gouvernementale du pays

**La Banque Mondiale**: La Banque mondiale est une organisation internationale dédiée à fournir des financements, des conseils et de recherche pour les pays en développement pour favoriser leur progrès économique.

Elle fut créée le 27 décembre 1945 sous le nom de Banque internationale pour la reconstruction et le développement après signature de l'accord Brettons Wood du 1er au 22 juillet 1944.

**BIRD:** fondée en 1944 pour aider l'Europe à se relever de la Seconde Guerre mondiale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) est l'une des cinq institutions qui forment le Groupe de la Banque mondiale. La BIRD est l'institution de la Banque mondiale (BIRD/IDA) qui collabore avec les pays à revenu intermédiaire et avec des pays plus pauvres mais solvables pour promouvoir une croissance équitable et génératrice d'emplois, réduire la pauvreté et faire face à des problèmes d'envergure régionale et mondiale.

**Les Missions:**

* Contribue à la satisfaction des besoins de développement humain et social que les créanciers privés ne financent pas
* Protège la solidité financière des emprunteurs en leur fournissant un appui en période de crise, c'est-à-dire lorsque les populations pauvres sont le plus touchées
* A recours à ses financements pour promouvoir des réformes stratégiques et institutionnelles essentielles (comme les mesures de protection sociale et la lutte contre la corruption)
* Met en place un climat d'investissement propice à la mobilisation de capitaux privés
* Assure un appui financier (sous forme de dons financés à partir du revenu net de la BIRD) dans des domaines qui sont essentiels au bien-être des populations pauvres de tous les pays.

**Chambre de commerce internationale**

La Chambre de commerce internationale (CCI) représente [mondialement](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mondialement) les [entreprises](http://fr.wikipedia.org/wiki/Entreprise) et a pour objectif de favoriser les échanges et l'[investissement](http://fr.wikipedia.org/wiki/Investissement), l'ouverture des [marchés](http://fr.wikipedia.org/wiki/March%C3%A9) aux biens et aux services, et la libre circulation des [capitaux](http://fr.wikipedia.org/wiki/Capitaux).

Le sigle en anglais est ICC (*International Chamber of Commerce*).

Elle compte comme membres des milliers d'[entreprises](http://fr.wikipedia.org/wiki/Entreprise) présentes dans 130 pays.

Son secrétariat international se trouve à [Paris](http://fr.wikipedia.org/wiki/Paris).

## Activités

La chambre de commerce internationale rédige depuis plusieurs années des *rules*, règles ou contrats types dans tous les domaines de la vie des affaires. Ces règles sont souvent reprises dans tous les domaines de la vie des [affaires](http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaires).

La CCI a mis en place au [sommet de la Terre de Johannesbourg](http://fr.wikipedia.org/wiki/Sommet_de_la_Terre_de_Johannesbourg) en [2002](http://fr.wikipedia.org/wiki/2002) une initiative conjointe avec le [WBCSD](http://fr.wikipedia.org/wiki/WBCSD), le Business Action for Sustainable Development, qui a pour objectif d'établir des normes écologiques privées.

La CCI a publié en [1991](http://fr.wikipedia.org/wiki/1991) un [code de conduite](http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_conduite) pour les entreprises : la Charte des entreprises pour le [développement durable](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable), qui vise à faire respecter des principes concernant plus particulièrement le respect de l'[environnement](http://fr.wikipedia.org/wiki/Environnement).

**Les institution régionales :**

**L’ASEAN** : association des Nations d’Asie du Sud Est crée en 1967 au Thaïlande pour faire face à la guerre froid.

Ses mission principaux est renforcer la coopération et l’assistance mutuelle entre se membres et offrir un espace pour régler les problèmes régionaux et pose en commun dans les négociations Internationales.

L’ASEAN permet de coordonner leurs position pour les négociations économique.

**L’ALENA** : accord de libre échange Nord Américain( Etats Unis , Canada , Mexique) fondée en janvier 1994 pour réduire les barrières tarifaires et facilité la commercialisation des biens et services et crée une zone importante de libre échange .

ALENA c’est un accord officiel qui fixe des règles claire a l’égard des activités commerciales .

**Mercosur** : le marché commun de l’Amérique de sud fondé au 26 Mai 1991 pour objectif la libre circulation des biens et services et l’adoption d’une politique commerciale commune (l’harmonisation de législation) .

**L’UMA**: L’Union du Maghreb Arabe (UMA) a été créée le 17 février 1989 à Marrakech et comprend le Maroc, l’Algérie, la Libye, la Mauritanie et la Tunisie. L’UMA, dont le siège est basé à Rabat, avait pour but de créer une zone maghrébine de libre échange et de coopération politique. Elle est gelée depuis de nombreuses années en raison des différends entre le Maroc et l’Algérie.

**UE**: L'Union européenne (UE) est une union politique et économique composée de 28 États membres née 1957. Avec une population totale de plus de 500 millions d'habitants, l'UE est la première puissance économique mondiale et génère 25 % du PIB mondial. Elle est aussi une construction d'un nouveau genre alliant à la fois des caractéristiques de la fédération et de confédération, tout en garantissant une citoyenneté européenne.

**Le régime de l’étalon d’or**

L'étalon-or est un système de changes fixes dans lequel chaque monnaie est définie par

son poids d'or, les taux de change étant déterminés par le rapport des valeurs en or de chacune

de ces monnaies. Ce système a été élaboré au milieu du XIXe siècle pour faciliter les

échanges entre les grands pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord.

La zone de libre échange, zone à l'intérieur de laquelle les marchandises circulent librement

(absence de barrières tarifaires et non tarifaires)chaque pays membre conserve son système

douanier vis a vis des pays tiers.

L'Union douanière zone de libre échange accompagné de l'adoption d'un tarif douanier

commun a l'égard des pays tiers,

Le marché commun union douanière complétée par la libre circulation des personnes des

services des capitaux

*L'union économique*, marché commun doublé d'une harmonisation des politiques

économiques

l'intégration économique marché unique doublé de l'unification des politiques économiques

et sociales